



BAROMÈTRE ÉCONOMIQUE DE PLURICONSEIL

18 novembre 2015

Enquête réalisée par PluriConseil du 9 au 10 novembre 2015 auprès d'un échantillon représentatif de 30 analystes économiques et financiers.

ANALYSE

La loi peut-elle tout faire ?

Par Eric NG PING CHEUN

Pire que la hausse des prix, l'inflation législative peut déstabiliser l'économie. Alors que la prospérité économique résulte d'un accroissement de la production de biens et services, la production haletante de lois peut entraîner un désastre économique. Les opérateurs ne peuvent qu'être interpellés par l'empressement de l'exécutif à faire passer un projet de loi controversable qui ne sera pas sans conséquence sur l'attitude des investisseurs. Les amendements proposés jusqu'ici n'enlèvent en rien les aspects liberticides du projet de loi, mais ajoutent un élément de discrimination.

Ainsi, on pourrait s'enrichir de manière illicite à Maurice jusqu'à un certain montant fixé par la loi. L'enrichissement inexpliqué serait toléré pour certains ! Un des trois amendements annoncés par le ministre qui présentera *The Good Governance and Integrity Reporting Bill*, c'est que les biens d'une personne ne seront pas saisis si leur valeur totale est évaluée à moins de dix millions de roupies. Après avoir établi deux catégories d'investisseurs, les Mauriciens et les étrangers, on introduira deux groupes de criminels de col blanc, ceux qui seront inquiétés par les autorités et ceux qui le seront moins. On n'aurait jamais pu croire que le droit pouvait être imbu d'un positivisme si délirant !

Par cette discrimination juridique, on voudrait épargner les petits riches, soit le plus grand nombre d'électeurs. Tout est vraiment politisé à Maurice, même le droit. Il n'y a rien de plus dangereux pour la liberté individuelle que de regarder le droit, non pas avec les lunettes constitutionnelles, mais à travers le prisme déformant de la politique. Dans un état de droit, le pouvoir du législateur est limité par les droits fondamentaux consacrés dans la Constitution du pays, qui est suprême. Le parlement ne dispose pas d'un pouvoir absolu. Il n'est même pas capable de produire une situation sociale désirée simplement en légiférant.

Dans un de ses rares moments de grande lucidité, le ministre des Finances, Vishnu Lutchmeenaraidoo, déclarait sur une chaîne de télévision étrangère que ce ne sont pas des lois sévères qui élimineront la corruption dans une société. Pour lui, c'est le système qu'il faudra revoir pour décourager l'enrichissement illicite. La majorité des analystes interrogés dans le présent baromètre lui donnent raison, ajoutant que la qualité des hommes à la tête des institutions y compte aussi. La loi ne peut pas tout faire.

La loi devient un instrument d'oppression lorsqu'elle piétine la liberté des hommes en diminuant leurs droits individuels, tels la propriété privée, la présomption d'innocence et le droit au silence. Il n'y a pas de liberté sans droit, nous dit le grand juriste italien Bruno Leoni dans son ouvrage *Freedom and the*

Law (1961). Il rappelle aux juristes que « *law, like language, is not a gadget that a man can contrive at will* ». La multiplication des textes officiels conduit à une perversion du droit, marquée au sceau du positivisme juridique : la loi est la loi et ne saurait être contestée, tout comme « *Government is Government* »...

Il est temps qu'à Maurice, les juristes se frottent aux économistes afin de faire la jonction entre le droit et l'économie. Il y a suffisamment d'économistes dans notre secteur public pour évaluer l'impact économique d'un projet de loi. Aux Etats-Unis, depuis la fin des années 1950, on applique les outils d'analyse économique au domaine du droit. Le mouvement de l'analyse économique du droit fit une percée avec la parution, en 1972, du livre *Economic Analysis of Law*, écrit par un professeur de droit, Richard Posner. De quoi inviter les juristes mauriciens à s'y intéresser, notamment ceux qui siègent au parlement.

Les législateurs doivent avoir un minimum de culture économique, nécessaire à un débat politique intelligent. Il faut d'abord savoir, comme l'écrit Adam Smith, que « *in the great chess-board of human society, every single piece has a principle of motion of its own, altogether different from that which the legislature might choose to impress upon it* ». Pour comprendre l'action propre de chaque individu que le droit est censé régir, il faut connaître l'être humain. On peut alors prévoir les effets d'une nouvelle loi sur l'activité économique.

L'analyse économique doit partir de l'individu, des comportements individuels (c'est le postulat de l'individualisme méthodologique), pour saisir tout phénomène économique, comme l'investissement ou le marché noir. L'acteur économique décide dans un contexte particulier où il interagit avec d'autres. Ses choix reposent sur trois piliers : la rareté, la rationalité et l'incertitude.

Si les ressources étaient abondantes, il n'y aurait point de problème économique. Mais toutes les ressources sont rares, même les ressources financières. L'excès de liquidités sur notre marché monétaire n'est que le résultat de l'expansion du crédit bancaire au-delà du capital d'épargne de la société. La réduction du taux d'intérêt va encore faire baisser l'épargne volontaire, rendant le pays plus dépendant des capitaux étrangers. Mais ceux-ci n'afflueront pas si ce projet de loi est adopté dans sa forme actuelle.

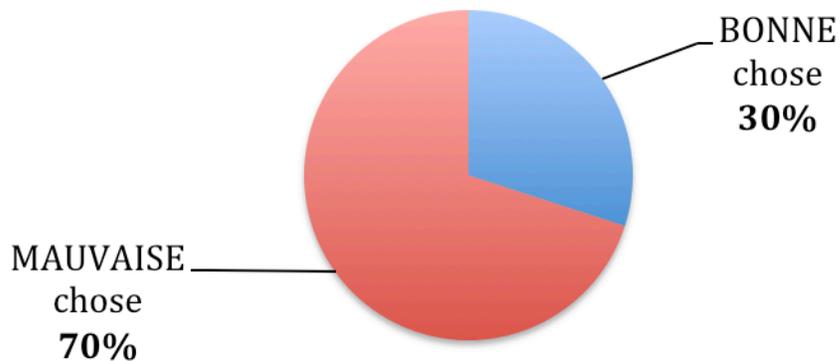
Paradoxalement, l'interdiction avec répression pourrait favoriser le marché noir. Quand des citoyens concluent délibérément des transactions en dehors du contrôle de l'Etat, c'est un acte rationnel qui exprime le refus de se conformer à des lois trop rigides et restrictives. Certains trouvent cela immoral, mais d'autres le considèrent au contraire comme une armure contre un Etat envahissant.

Lorsqu'elle n'est pas adaptée à l'inévitable incertitude qui caractérise la condition humaine, « *the law is an ass* ». A part nos villes, il faut aussi rendre la loi smart.

(www.pluriconseil.com)

1) Pour vous, le *Good Governance and Integrity Reporting Bill* dans sa forme actuelle est pour le pays une...

Le Good Governance and Integrity Reporting Bill dans sa forme actuelle



Les droits fondamentaux fragilisés

Interrogés au début de la semaine dernière, sept analystes sur dix trouvent que le *Good Governance and Integrity Reporting Bill* dans sa forme actuelle est une mauvaise chose pour le pays. On a ensuite annoncé trois amendements de ce projet de loi. Mais le problème reste entier, car « *the Executive would usurp the power of the Judiciary, and the right to private property would be put into question* ». Une telle loi « *might lead to abuse of power and become a political tool* ». On risque de devenir une société de délateurs où tout le monde se méfie de tout le monde, puisque personne ne bénéficierait de la présomption d'innocence. Il faut, bien sûr, attraper les malfaiteurs « *but within the contours of a democratic set-up where we are innocent until proven guilty* ».

2) Pour favoriser la bonne gouvernance dans l'économie, un tel projet de loi est...

PLUS QUE nécessaire	43%
UN PEU nécessaire	43%
PAS nécessaire	13%

L'économie a besoin de bonne gouvernance

Pour la très grande majorité des personnes interrogées, il est nécessaire d'avoir ce projet de loi pour promouvoir la bonne gouvernance au sein de l'économie. Cependant, il faudra s'assurer contre l'interventionnisme du gouvernement, et faire en sorte que l'*Integrity Reporting Services Agency* ait une grande indépendance et fasse preuve d'équité et de responsabilité. Sans une telle agence, les institutions existantes lutteront plus efficacement contre les activités illicites si elles font leur travail convenablement, appliquent rigoureusement les lois et sont dirigées par des gens compétents et intègres. Et « *any attack on unexplained wealth should be related to illicit activities such as drug trafficking* ».

3) Si ce projet de loi est adopté dans sa forme actuelle, le climat de confiance dans le monde des affaires va...

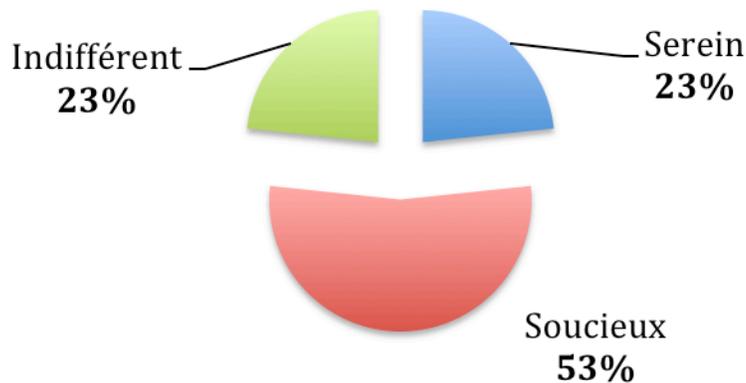
S'améliorer	17%
Se détériorer	63%
Rester pareil	20%

La confiance sur une pente descendante

Pour 63% des sondés, la confiance parmi les opérateurs économiques diminuera si ce projet de loi est voté dans sa forme actuelle. Même avec les trois amendements proposés jusqu'ici, ils n'auront pas l'esprit en paix. Une telle loi « *may discourage entrepreneurs from taking business initiatives as there will be a perception that their activities are being overmonitored* ». De plus, « les gens qui ont des moyens opteront pour des placements à l'étranger, y compris l'immobilier ». Par ailleurs, dans le secteur offshore, « *confidence is at its lowest in many years because of no visibility, no certainty and conflicting views within the government* ».

4) Une éventuelle adoption de ce projet de loi laissera l'investisseur étranger...

L'investisseur étranger devant le projet de loi

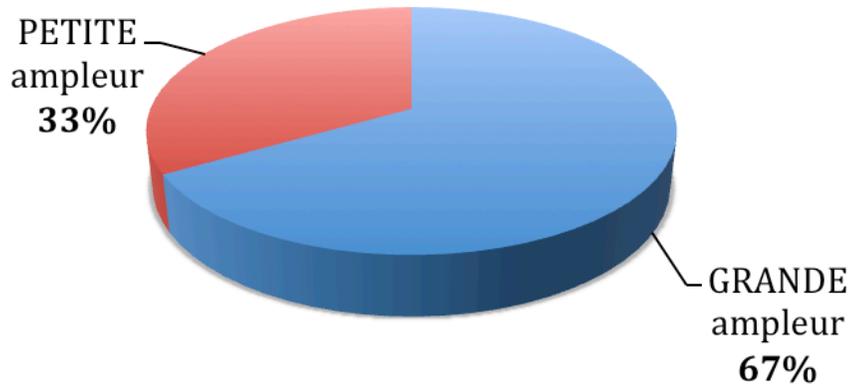


L'investisseur étranger interpellé

L'investisseur étranger se montrera soucieux devant l'adoption de ce projet de loi, selon 53% des répondants. Un consultant en investissement explique que « *although foreign investors will not be directly affected by this law, some of its sections may make them question whether there could be too much intervention by Government in business matters* ». Un économiste croit que « les gens auront peur d'investir à Maurice, car personne ne sera à l'abri de fausses accusations ». Du reste, si les investisseurs locaux eux-mêmes deviennent craintifs, les étrangers ne les suivront pas. C'est pourquoi « *the scope of the legislation should be limited to cases where the unexplained wealth belong to persons suspected of financial crime* ».

5) Selon vous, l'enrichissement illicite inexpliqué à Maurice est de...

L'enrichissement illicite inexpliqué à Maurice



Accroissement de l'économie parallèle

Deux tiers des analystes pensent que l'enrichissement illicite inexpliqué (*unexplained wealth*) est de grande ampleur à Maurice. Un expert-comptable est d'avis que « *black money is eroding the economy* » pendant que « *the parallel economy continues to grow every year and faster than the formal economy* ». Ceux qui se sont enrichis de manière illicite ne seraient pas nombreux, mais les sommes impliquées seraient énormes. La première chose à faire est d'avoir « *a law on the financing of political parties and their accountability in terms of filing of returns and bank accounts* ». Il faut aussi une « *declaration of assets by politicians and top civil servants made available to a wider audience* », ainsi qu'une *Freedom of Information Act*.

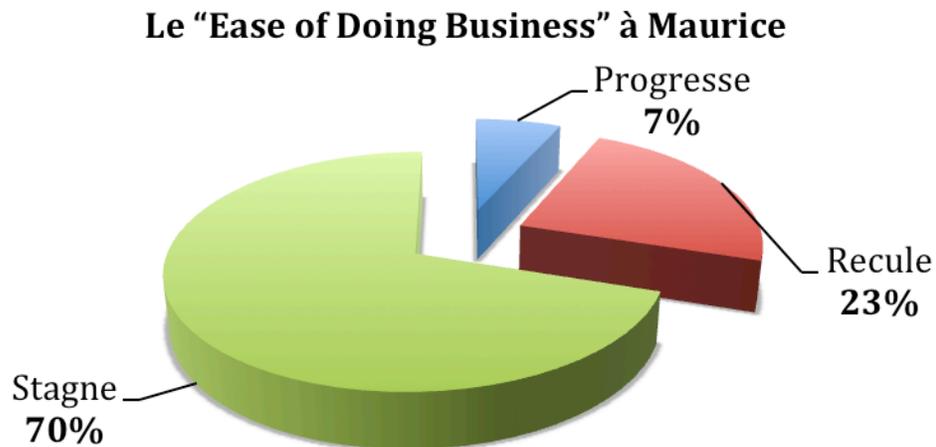
6) Le combat réussi de l'enrichissement illicite inexpliqué dépend avant tout...

Des lois	17%
Du système de gouvernance	50%
Des serviteurs de l'Etat	33%

Les lois ne résolvent pas tout

S'il faut des lois pour lutter contre l'enrichissement illicite, elles n'en sont pas une condition suffisante. Pour 83% des sondés, le succès de ce combat dépend avant tout du système de gouvernance mis en place et des hommes qui dirigent les institutions engagées contre la fraude et la corruption. Comme le dit un économiste, « *beyond having the required laws, there needs to be the appropriate framework to enforce them, which could also lead to a positive shift in mindset* ». Toutes les bonnes lois ne pourront pas changer un système qui corrompt, ni éliminer des serviteurs corrompus, sachant que « *good governance is also a cultural issue* ».

7) Estimez-vous qu'actuellement le « *Ease of Doing Business* » à Maurice...



De plus en plus de réglementations

Sept analystes sur dix ont le sentiment que la facilité de la pratique des affaires à Maurice fait du surplace actuellement, faute de réformes, et 23% disent même qu'il devient de moins en moins facile de faire du business. Un économiste observe que « *there is ease of doing business for foreigners but not for the local people* », Et d'ajouter que « *we are living in an overregulated society, and this is counterproductive* ». On déplore des « *conflicting signals* » et des « *confusing rules* ». La multiplication de comités spéciaux est une indication que les choses ne roulent pas aussi bien qu'on le prétend. Ainsi, « *we are yet to witness major structural measures to improve the investment climate in Mauritius in a sustainable manner* ».

8) Selon vous, les dépenses de consommation de fin d'année seront...

Les dépenses de consommation de fin d'année



Pas dans un état d'esprit de consommer

Neuf analystes sur dix ne s'attendent pas à de fortes dépenses de consommation en décembre. La peur de perdre son emploi, le fait que beaucoup de gens comptent sur leur revenu d'épargne pour faire des achats, et une situation économique difficile font que les dépenses seront modérées et auront lieu à la dernière minute. Comme les Mauriciens « ne sont pas rassurés d'un lendemain meilleur », ils « font plus attention à leur portefeuille qu'avant même s'ils se font plaisir en fin d'année ». On sent « *a queer atmosphere in the country where there seems to float an unidentified and hazy threat* ».

Enquête réalisée par PluriConseil du 9 au 10 novembre 2015 auprès d'un échantillon représentatif de 30 analystes économiques et financiers.

PluriConseil Ltd

Business Registration number: C08052270

Managing Director: Eric Ng Ping Cheun

Address: 38, Aldrin Street, Pointe aux Sables, 11128, Mauritius

Telephone: +230 2136719

Fax: +230 2342761

E-mail: pluriconseil@orange.mu

Website: www.pluriconseil.com

Any part of this document shall not be published, reproduced or transmitted, in any form or by any means, to a third party, without the prior written permission of PluriConseil Ltd, the Copyright holder.

The information contained in this document have been arrived at from sources which PluriConseil Ltd believed to be reliable and in good faith, but no representation or warranty expressed or implied is made as to their accuracy, completeness or correctness.

The opinions contained in this document are published for the assistance of recipients, but PluriConseil Ltd accepts no liability whatsoever for any direct or consequential loss arising from any use of this document and its contents.